

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REGLES DE LA GUERRE DANS LE MOUVEMENT ALLIANCE DU PEUPLE POUR UN CONGO LIBRE ET SOUVERAIN (APCLS)

Dans les situations des conflits armés, je respecterai les règles humanitaires internationales conformément au Droit International Humanitaire (DIH).

1. Je combattrais seulement les ennemis combattants et j'attaquerai seulement les objectifs militaires.
2. J'emploierai des méthodes d'attaques et je prendrai toutes les précautions pour atteindre les objectifs militaires causant le moindre mal à la vie et à la propriété des civils.
3. Je n'attaquerai pas et je ne faire pas de mal à une personne qui veut se rendre.
4. Je traiterai tous les civils et les personnes hors de combat y compris les détenus et les blessés humainement selon le DIH.
5. Je ne ferai aucune violence sur les enfants et les femmes
6. L'âge minimum de recrutement est de 18 ans
7. Je respecterai tous les objets ou toutes places culturelles
8. Je ne tolérerai pas ou m'engagerai pas dans le viol et le pillage
9. Je respecterai toutes les personnes et objets de la Croix-Rouge et autres symboles reconnus dans les agences humanitaires.

Je comprends que désobéir ces règles est un crime, car ceci déshonore les personnels militaires et leurs pays, par conséquent, je porterai toute violation de ces règles à nos supérieurs.

Fait à MAUTU, Le 05/11/2015


Pour l'APCLS

Janvier BUINGO KARAIRI

Commandant Suprême du Mouvement

